



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

États-Unis

Question écrite n° 17035

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre délégué au commerce extérieur sur les menaces de boycott qui pèsent aux Etats-Unis sur les entreprises françaises et sur celles important des produits français. En réaction à la position adoptée par la France sur la guerre en Iraq, et relayée de plus en plus par la presse, il semblerait qu'une campagne antifrançaise se développerait aux Etats-Unis, destinée à porter atteinte aux intérêts français. Face à l'inquiétude grandissante de certains chefs d'entreprise établis aux Etats-Unis ou important des produits français, elle lui demande, de bien vouloir l'éclairer, sur la véracité de ces faits, et sur l'impact, si elle était bien établie, de cette attitude préjudiciable pour notre économie. Elle lui demande également quel comportement il conseille à ces entreprises d'adopter, pour que les relations économiques entre la France et les Etats-Unis ne soient pas affectées mais puissent au contraire être renforcées dans l'avenir.

Texte de la réponse

Une partie de la presse américaine et certains sites Internet ont appelé les consommateurs à des représailles économiques par un boycott de nos produits. L'ambassade de France à Washington nous a signalé différentes réactions individuelles de défiance, voir d'antipathie à l'égard de produits français. Face à ce climat, conforté par des sondages d'opinion réalisés à chaud et indiquant qu'un nombre non négligeable de citoyens américains pourraient se détourner des produits français, plusieurs de nos entreprises se sont inquiétées des conséquences d'une possible dégradation du climat d'affaires. Durant le conflit iraquien, les autorités américaines n'ont pas enfreint les règles de l'Organisation mondiale du commerce en appelant ouvertement au boycott des produits français. Un chiffrage précis des effets de ces appels isolés à boycott ne sera pas possible avant plusieurs mois, les livraisons des commandes du printemps n'intervenant pas avant l'été. L'ampleur de ce mouvement doit néanmoins être relativisée. Nos exportations ayant connu l'année passée une baisse de près de 9 % en raison d'un ralentissement général des échanges et de la morosité de la consommation outre-Atlantique, il sera, en tout état de cause, difficile - à très court terme - de distinguer entre les effets des appels au boycott et les effets liés à la conjoncture et à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar dans une poursuite de cette tendance. Les investissements directs des entreprises françaises aux Etats-Unis génèrent outre-Atlantique un chiffre d'affaires de 130 milliards USD et plus de 460 000 emplois. Dans ces conditions, une dégradation des relations économiques bilatérales n'est pas envisageable car elle affecterait les deux partenaires. La préoccupation du Gouvernement demeure la croissance et l'emploi : ce qui est vrai aux Etats-Unis l'est pour l'Europe où les filiales américaines emploient environ 4,1 millions de personnes. Dans notre pays, ces filiales ont réalisé en 2001 un chiffre d'affaires de 81 milliards d'euros et employaient 190 000 personnes. Nous ne saurions donc nous associer d'une quelconque manière au soutien de telles mesures sur le vieux continent. Au vu de l'importance croissante du commerce intra-entreprises (environ 40 % du commerce franco-américain), de la forte proportion de biens d'équipements (les machines-outils représentent 17 % de vos ventes) il est peu probable que ces appels désorganisent certains groupes d'entreprises des deux côtés de l'Atlantique. La concurrence, la logique des affaires et le langage de la raison doivent l'emporter sur les invectives et le dénigrement déployé ces dernières semaines aux Etats-Unis. Soucieux de restaurer la confiance des

entreprises et de lever les incertitudes pesant sur l'avenir des relations commerciales bilatérales, le Gouvernement s'efforcera d'aplanir les tensions commerciales nées de ce conflit en renforçant le dialogue partout où il est utile.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17035

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3084

Réponse publiée le : 16 juin 2003, page 4759